

Création de deux établissements publics : ARSPE et OCE

Dossier de rédaction de H2o
November 2021

La RDC comptera prochainement deux nouveaux établissements dans le secteur hydraulique. Il s'agit de l'Autorité de régulation du service public de l'eau (ARSPE) et de l'Office congolais de l'eau (OCE). Pris en application de la loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, les deux projets de décret ont été présentés en Conseil des ministres Didier Budimbu, ministre des Ressources hydrauliques et de l'électricité. Les deux projets ont été adoptés et complétés par un troisième projet qui fixe les modalités d'application des régimes juridiques relatifs à l'exercice du service public de l'eau. Dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière l'Autorité de régulation du service public de l'eau aura pour mission d'organiser et de promouvoir la compétitivité et la participation du secteur privé en matière de production, distribution et commercialisation de l'eau dans les conditions fixées par la loi relative à l'eau. L'Office congolais de l'eau aura quant à lui en charge l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la collecte et l'analyse des informations hydrométriques et hydrologiques et la valorisation de l'eau comme ressource économique.

Chris Mutombo, La Prospérité (Kinshasa) - À AllAfrica